

cembre dernier, m'étant servi de cette jumont et l'ayant fait travailler bien fort, lorsqu'elle arriva chez moi elle avait bien chaud, je lui ai donné à boire environ trois heures après qu'elle fut arrivée, et elle a bu excessivement. Il y avait environ un mois que je lui avait été son poulain, et je pense qu'elle n'était pas complètement tarie: depuis ce jour, le pis lui a enflé et l'enflure se continue sous le ventre. Je l'ai fait saigner aux pattes de derrière le lendemain. La jumont mange bien, mais paraît bien faible, car elle sue beaucoup lorsqu'on la fait marcher. Ainsi, veuillez donc avoir la bonté de me répondre au plus vite au sujet des remèdes à lui faire. Votre etc., M. H. L.

**Réponse.**—Votre jumont est affectée d'une mammite, et voici le traitement à suivre. Faire des frictions sur les parties engorgées avec la pommade camphrée (camphre, 2 dragmes; axonge, 1 once), et administrer à l'intérieur un purgatif et quelques diurétiques. S'il y a induration des mammelles, appliquez cet onguent: iode de potassium, 1 dragme, axonge, 1 once. Il faudra réitérer les applications aussi longtemps que durera l'engorgement.—Bons aliments.—Si l'engorgement se propage aux extrémités, vous devrez en donner avis, et fournir des renseignements bien détaillés sur l'état général de votre jumont.

**GRANGE-ECURIE.**

Notre collaborateur S. N. P., proposait dans le dernier numéro du Journal, page 189, la construction d'une écurie de 60' x 32' disposée de manière à placer les animaux sur deux rangs se faisant face, avec passage de 3½' pour soigner, et de 8 pieds en arrière pour nettoyer. Il y aurait donc, sur 32' de largeur, des passages ou allées occupant 19½' soit plus de la moitié, sans compter un passage transversal de 4 pieds qui fera perdre encore au moins 2 places.

La grange serait au-dessus des étables. Toute la construction n'aurait que 16' de carré, soit 7½' d'étable et 8½' de grange. Comme nous l'avons dit, ces proportions nous paraissent fort defectueuses.

Deux rangées d'animaux occupant chacune 56' donnent des places pour six chevaux (à 3½' par place) et pour environ 22 bêtes à cornes à 3½'.

En plaçant les animaux sur le travers de l'étable, une rangée

de 14' x 32' donnerait 6 places pour chevaux, de près 5' x 4". Deux rangées de bêtes à cornes se faisant face et une troisième faisant face aux chevaux, donneraient de la place pour 24 bêtes à cornes, plus un passage de 4' conduisant d'une grange à l'autre. Ces doubles rangs devraient occuper:

Pour la rangée des chevaux.....	14	pieds
Passage pour soigner.....	3	"
Une rangée de bêtes à cornes, faisant face aux chevaux.....	6½	"
Allée pour nettoyer.....	4	"
Double rangée avec passage pour soigner et nettoyer.....	19½	"

46' 9"

C'est dire que les divisions que nous proposons donneraient place à plus d'animaux et n'occuperaient guère que les ¾ de l'espace proposée par notre correspondant.

Si d'un autre côté le carré de la bâtisse était porté à 24 pieds, on aurait au-dessus des étables une grange de 16½' au lieu de 8½'. On peut donc ainsi presque tripler la capacité de la grange, sans frais additionnels considérables, puisque la toiture restant la même, il suffirait d'allonger les poteaux et le lambris extérieur. Le carré de grange proposé, de 60' x 32' et de 8½' de haut, donnerait une superficie de 16,320'. Etant donné que les étables exigent une bâtisse de 46' 9" sur 32', il suffirait de donner 11 pieds de carré à cette bâtisse pour avoir la même superficie que dans la grange proposée et beaucoup plus de logement; car on sait que plus le carré d'une grange a de hauteur, plus la pression est considérable. Cette pression à 12 de hauteur, équivaut à ½ de l'espace; c'est-à-dire que s'il faut 100' cubes pour loger une tonne de foin dans une grange basse de carré, il suffira de 66' dans une grange du double de la hauteur.

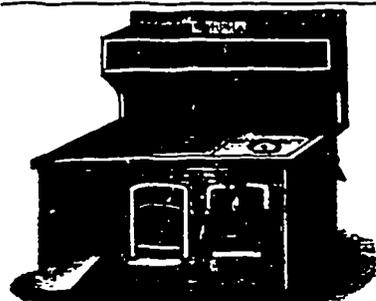
Nous conseillons donc à notre collaborateur de refaire ses calculs et de voir si sa grange-écurie ayant les divisions que nous avons indiquées: soit 46' 9" x 32' et 19' de carré ne serait pas ample pour ses besoins. Quant à l'économie sur la construction, cela ne peut pas faire doute, ce nous semble.

**ÉCOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION—ENSEIGNEMENT GRATUIT** théorique et pratique. \$6.00 par mois donnés aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture. Cours de 2 ans, comprenant géométrie, arithmétique, orthographe, agriculture dans toutes ses parties, art vétérinaire, droit rural, etc. Pratique 8 hrs. Pêlé. 4 hrs. l'hiver. Vacances, en janvier et février. **Conditions d'admission.**—Application par écrit au Directeur de l'École, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et chiffrer. Les écoles d'agriculture sont plus avantageuses sous tous les rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture.  
JOS. GAUDET, PRÉF. Directeur.  
J. G. N. MARSAN, Sec. M. C. A.  
Professeur-Gérant.

**COLLEGE VÉTÉRINAIRE DE MONTREAL.** Département Français, Fondé en 1866, par le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.—Allié à la Faculté médicale du Collège Victoria. Le cours renferme la Botanique, la Chimie, la Physiologie, la Matière Médicale, l'Anatomie, la médecine Vétérinaire et la Chirurgie. Il est de trois sessions, de six mois chacune. Les lectures commencent le 2nd jour d'octobre et elles continuent jusqu'à la fin de mars. Le Conseil d'Agriculture offre vingt bourses gratuites, dont 7 pour le département Anglais, et 13 pour le département Français; celles-ci sont pour les jeunes gens de la Province de Québec seulement. Les candidats doivent être recommandés par la Société d'Agriculture de leur comté et passer l'examen de matriculation. Des prospectus donnant tous les renseignements nécessaires aux candidats seront envoyés gratuitement à ceux qui en feront la demande au Principal.  
D. McEACHRAN F. R. C. V. S.  
No. 6 Union Avenue.

**COMPAGNIE CANADIENNE DE CONSERVES** alimentaires. Usines et Bureaux 30 rue Henderson, Palais Québec. Conserves de viande, poisson, légumes et fruits.—Vente, en gros seulement.—Premier Prix et Diplôme d'honneur à l'Exposition Provinciale de Québec 1877.—Trois premiers prix, deux médailles et un diplôme d'honneur à la grande Exposition de la Puissance, Ottawa 1879.

**BETAIL Ayrshire.**  
TAUREAUX, VACHES ET GENESSES.  
Tous aux livres de généalogie du Canada et des États-Unis.  
Offerts à bon marché, par  
JOHN L. GIBB,  
Compton, P. Q.



**FOURNEAUX ECONOMIQUES FRANÇAIS.**— Ces poêles sont les plus commodes pour la cuisine; ils réunissent à l'économie du combustible, une grande durée et une efficacité complète. Ils sont en tous points parfaits. Nous les construisons de manière à chauffer par l'eau chaude tous les appartements d'une grande maison en même temps qu'ils suffisent à tous les besoins de la cuisine. Nos fourneaux sont en opération à Montréal, au St. Lawrence Hall, à l'Hotel Ottawa, aux couverts d'Hochelega du Bon Pasteur et de Ste. Brigitte, à Varennes chez M. Ed. Barnard, Directeur de l'agriculture et chez des centaines d'autres personnes qui, toutes, nous ont donné les plus hautes recommandations.—Pour renseignements plus amples, s'adresser à M. BURNS & GORMLEY, 676 rue Craig, Montréal.

**G. M. COSSITT & BRO., CONSTRUCTEURS** des meilleures FAUCHEUSES et MOISSONNEUSES distinctes. Essayez-les. Voir notre catalogue illustré envoyé gratuitement. R. L. LATIMER, Bureau de M. Cossitt, 81 Rue McGill, Montréal.

**PLATRE RECEMENT MOULU**  
toujours en magasin  
et provenant du meilleur plâtre du Cap Breton.  
S'adresser à  
MM. LYMAN, CLARE & CIE.  
332 à 386, Rue St. Paul, Montréal.

**A VENDRE.—BETAIL Ayrshire, COCHONS** Berkshire, races pures.  
S'adresser à **MR. LOUIS BEAUBIEN,**  
16, Rue St. Jacques, Montréal.

**ETABLIS EN 1839.—MM. FROST & WOOD.**—Smith's Falls, Ont. Fabricants de Faucheuses et de Moissonneuses. Rateaux à cheval, Charrues en acier, Bouleverseurs, Houleaux, etc., etc. Pour les détails, s'adresser à  
**LARMONTH & FILS,**  
33 rue du Collège, Montréal.

**Le Journal d'Agriculture Illustré.—The Illustrated Journal of Agriculture.** Tout souscripteur à une société de comté, d'agriculture ou d'horticulture, a droit gratuitement au Journal d'Agriculture, soit en français, soit en anglais, soit en français, selon le cas. Ces publications sont entièrement distinctes; elles sont toutes deux sous le contrôle du Département de l'agriculture et des travaux publics de cette province. **L'ABONNEMENT** à chaque journal, pour toutes autres personnes, est d'une Piastre, par année. La distribution gratuite du journal est maintenant de **20,000 copies.** On ne saurait donc annoncer plus avantageusement que dans les colonnes du Journal d'Agriculture tout ce qui intéresse les personnes qui habitent la campagne.

**Annouces.**—Par insertion: 20 mots \$1, et 5 cents par mot additionnel. 10 lignes et plus, 30 cents par ligne. 25 o/o d'escompte pour les annonces à l'année. Les abonnements et les annonces sont **IRREVOCABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.**  
S'adresser à **ED. A. BARNARD,**  
DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE,  
10 Rue St. Vincent, Montréal.

**Aux Sociétés d'Agriculture et au public en général.** L'imprimeur du Journal d'Agriculture se charge de toutes espèces d'impressions, de reliures et de gravures sur bois, aux conditions les plus favorables.—E. SENEÇAL, 10 Rue St. Vincent, Montréal